

Séance du 26 décembre 2025 à 19 heures 45 minutes

Présents :

M. BAYEUL Gérald, M. LALLEMANT Xavier, M. MILLET Arnaud, M. ROUCHON Jérémy, Mme WINIARSKI Patricia

Procuration(s) :

Mme MILLET Marie donne pouvoir à M. MILLET Arnaud

Absent(s) :

M. VIARD Fabien

Excusé(s) :

Mme MILLET Marie, M. THIRION Francis

Secrétaire de séance : M. MILLET Arnaud

Président de séance : Mme WINIARSKI Patricia

1 - Approbation du dernier PV

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent.

2 - Choix du devis pour la pose de 2 candélabres sur la parcelle ZA 4

Madame Winiarski indique qu'en l'absence de quorum lors du CM du 22 décembre, le délai légal de convocation d'un nouveau CM est respecté.

Elle ajoute que par souci de transparence puisque le préfixe ZA n'apparaissait pas sur la convocation et l'ODJ du CM du 15/12/25, ce point a été annulé. Il est remis à l'ODJ du 22 décembre 2025 mais pas de quorum. Il est remis à nouveau à l'ODJ du vendredi 26 décembre 2025.

Madame WINIARSKI ajoute qu'elle sort de la pièce pour la délibération de ce point 2 et ne prendra donc pas part au vote.

Madame le maire sort à 19h50.

M. Millet Arnaud prend la parole et demande aux membres présents s'ils sont toujours d'accord pour la pose des 2 candélabres solaires car moins couteux sur la parcelle ZA 4 où se trouvent 2 habitations non pourvues d'éclairage public ?

M Gérald Bayeul indique qu'il a déjà dit oui et qu'il ne changera pas d'avis.

M. Jérémy ROUCHON mentionne que sur ce chemin rural un enrobé a été posé il y a 2 mandats en arrière et dit qu'il ne voit pas pourquoi il n'y aurait pas d'éclairage public.

M Xavier LALLEMANT indique que c'est également une sécurité pour l'employée communale qui peut intervenir le soir ou le matin quand il fait nuit pour l'entretien et rappelle qu'il y a également la gestion du bac à sel.

M. Arnaud MILLET ajoute qu'il en va de la sécurité publique et des habitants quel qu'ils soient.

L'installation et la pose des 2 candélabres est votée à l'unanimité.

M. Arnaud MILLET propose les 2 devis et m. Jérémy ROUCHON indique que par souci de continuité dans le village, il est plus logique de mettre les mêmes candélabres solaires que ceux installées à l'entrée du village sur la piste.

Les membres du conseil sont tous d'accord et portent leur choix sur le devis CITEOS/ECLATEC.

M. Rouchon ajoute que le solaire c'est moins cher que d'installer du réseau enfoui. Vote à l'unanimité.

M. Arnaud MILLET fait revenir madame Winiarski qui demande si les membres ont des questions diverses.

3 - Questions diverses

Personne n'a de questions diverses.

La séance est close à 20h05

Le secrétaire de séance
M. MILLET Arnaud

Fait à FONTENOY-SUR-MOSELLE
Le Maire,
Patricia WINIARSKI